



Acquisition de terrain en pass foncier

Par **Cjacklee**, le **16/10/2009** à **16:32**

Bonjour,
je souhaite construire une maison en bénéficiant du PASS FONCIER.

Que se passe t il si je décide de vendre la maison par exemple au bout de 6 ans, sans avoir remboursé le prêt principal et le terrain financé par l'organisme collecteur. ?

Qui est propriétaire du terrain ?